SMART GRID ENERGY

Le 10 décembre 2021

Propositions d'évolutions en vue de NEBEF 3.4
Contribution de Smart Grid Energy

Question 1.
Êtes-vous en faveur de l'évolution de la période de calcul de la fiabilité et au passage à une fiabilité calculée sur les années N-3 et N-2 ?

Réponse Smart Grid Energy
SGE est favorable à cette évolution, même si elle ne parait pas indispensable.
Nous souhaitons notamment préciser (cf réponse à la question 3) qu'il ne peut être fait de lien entre cette évolution et la modification du barème de limitation.

Question 2.
Êtes-vous en faveur de la variante proposée avec la pondération des fiabilités des deux années permettant la prise en compte de la tendance ?

Réponse Smart Grid Energy
SGE n'est pas favorable à cette variante.

Question 3.
Êtes-vous en faveur de l'évolution du barème de limitation tel que présentée ?

Réponse Smart Grid Energy
En ligne avec notre précédente contribution, nous souhaitons que :

- la limite sur MA ou NEBEF pour la tranche [70%-80%] soit portée de 400 MW à 900 MW.
- la limite sur MA ou NEBEF pour la tranche [60%-70%] soit portée de 200 MW à 500 MW.

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.